



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédiatres

Question écrite n° 94690

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des médecins pédiatres libéraux concernant l'avenir de leur profession. Ils estiment que leur statut est de plus en plus dévalorisé: baisse de la valeur de leur consultation, niveau de revenu nettement inférieur à celui des spécialistes et même des généralistes conventionnés, augmentation des contraintes administratives, diminution du nombre de leurs cabinets privés. Face à cette situation, ils réclament la revalorisation de leur statut. Cette dernière pourrait notamment passer selon eux par la possibilité de dépassements tarifaires, la réouverture du secteur 2 à honoraires libres, la mise en place d'une cotation spécifique pour toutes les consultations des pédiatres concernés et la simplification des relations entre l'administration et les médecins. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui pourraient être envisagées en faveur de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94690

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13171

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)